



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
du
Mardi 14 octobre 2025.

		PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Représentants des usagers	M. Pierre LE BARS	x		
	M. Jean SIMON	x		
	Mme LE GAL Micheline	x		
	Mme LAMOUR Yvette	x		
Représentants des familles	M.LE TUTOUR Christian	x		
	Mme CLEMENT Lise			x
	Mme Marie-Pierre LE MOING	x		
Représentante du personnel	Mme Véronique JEGO	x		
Représentant du Conseil d'Administration	M ^{me} Marie-France PAILLARD			x
Directeur	M ^{me} Christelle MATHIEU-RIOU	x		
Cadre de santé	M ^{me} Agnès MADANI	x		
Animatrice	M ^{me} Hélène CABO	x		
Secrétaire	Mme Whitney SALINGUE	x		

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du 24/06/25.
 - 2) Approbation de l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses 2026.
 - 3) Point sur les finances 2025 et le changement tarifaire.
 - 4) Les tarifs différenciés : explication et perspectives.
 - 5) Point vie sociale.
 - 6) Questions diverses.
-

Début de séance à 10 h 30

Après un tour de table pour faire les présentations, madame MATHIEU-RIOU souhaite la bienvenue à monsieur LE TOHIC Claude nouveau membre des représentants des usagers.

1- Approbation du compte-rendu du 24/06/2025.

Les membres du CVS émettent un avis favorable concernant le compte-rendu du 24/06/2025.

2- Approbation de la l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses 2026.

Mme MATHIEU-RIOU parcourt et commente l'état prévisionnel de recettes et dépenses 2026.

L'EPRD 2026 s'établirait comme suit en recettes et dépenses par sections :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT PREVISIONNEL	RECETTES 2025 V2	DEPENSES 2025 V2
HEBER.	2 612 623,17€	2 582 220,46€	30 402,71€	2 538 356,17€	2 584 301,72€
AUTON.	3 134 034,24€	3 399 300,00€	-265 265,76€	3 474 548,00€	3 391 800,00€
	5 746 657,41€	5 981 520,46€	-234 863,05€	6 012 904,17€	5 976 101,72€

Le forfait autonomie est le cumul des sections Dépendance et Soins.

Toutes sections confondues le déficit s'élèverait à **234 863,05€**.

Entre 2025 et 2026, les recettes diminueraient de 266 246,769€ (Crédits Non Reconductibles) et les dépenses augmenteraient de 5 418,74 €. Les chiffres de 2025 sont ceux issus de la DM 2025-01 intégrant notamment les CNR.

L'EPRD 2026 s'établirait comme suit en recettes et dépenses par groupes :

	RECETTES	DEPENSES	RES. PREVIS.
Groupe I	5 807 038,96€	613 750,00€	
Groupe II	101 500,00€	4 627 700,00€	
Groupe III	110 157,41€	740 070,46€	
	5 746 657,41€	5 981 520,46€	- 234 863,05€

Groupe I

- **Hébergement** : une augmentation de 2 % est prévue. Aucune différenciation tarifaire n'a été mise en place dans ce budget, mais cette évolution est à envisager pour l'exercice 2027. Le taux voté par le Conseil départemental s'élève à +2,5 % en sus du prix de journée.
- **Soins et dépendance** : ces deux sections sont fusionnées à compter du 1er juillet 2025, entraînant un cumul des financements correspondants.
- **Forfait autonomie** : la dotation 2026 reprend le montant prévu dans l'arrêté de dotation 2025, auquel s'ajoutent 100 000 € liés à la Coupe PATHOS. Le talon dépendance est reconduit sur la base de l'année 2025.

Groupe II

Aucun changement majeur n'est à signaler. Une augmentation de 4 500 € est néanmoins enregistrée sur la ligne des remboursements d'absence maladie, souvent sous-estimée les années précédentes.

Groupe III

Une légère hausse est constatée sur la reprise de subvention du forfait autonomie, d'un montant de 2 092,24 €.

Pour mémoire, les données 2025 sont présentées à titre indicatif et incluent les CNR (crédits non reconductibles) accordés à hauteur de 250 000 € sur ce même forfait.

Dépenses

Les comptes ont été analysés individuellement, avec des comparaisons (péréquations) entre l'exercice 2024 (clos) et le prévisionnel 2025, afin d'identifier les tendances d'évolution par poste.

Certaines dépenses nouvelles ont été intégrées, notamment :

- L'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères,
- La taxe mobilité

➤ **Les membres du CVS émettent un avis favorable à l'EPRD 2026 V1**

3- Point sur les finances 2025 et le changement tarifaire.

	2026	2025	Ecart	%
Repas personnel/stagiaire	5,00€	5,00€	0 €	
Repas visiteur	14,00€	13,00€	1€	7,69%
Repas enfant	6,00€	6,00€	0€	
Repas communaux	14,00€	9,00€	5€	55,56%
Repas retraités	9,00€	9,00€	0€	
Drap lavé	1,95€	1,90€	0,05€	2,63%
Taie	1,35€	1,30€	0,05€	3,85%
Torchon	1,05€	1,00€	0,05€	5%
Serviette de table	1,05€	1,00€	0,05€	5%
Serviette de toilette	1,35€	1,30€	0,05€	3,85%
Couverture	13,00€	13,00€	0 €	
Linge divers au KG	6,00€	5,90€	0,10€	1,70%
Marquage linge HT	23,00€	22,00€	1,00 €	4,55%
Perte badge porte titulaire	6,00 €	6,00€	0	
Perte badge nom	6,00 €	6,00€	0	
Perte badge contractuel	10,00€	10,00€	0	

Après un questionnement de la part des membres du CVS quant au fait que les communaux paient moins cher que les familles venant déjeuner avec leurs parents. Il a été décidé que ceux-ci paieraient 14€ comme les invités.

➤ **Les membres du CVS émettent un avis favorable aux tarifs annexes 2026**

4- Les tarifs différenciés : explication et perspectives.

Il est proposé d'envisager une augmentation pouvant aller jusqu'à 2,5 % au-dessus du tarif fixé par le Département, applicable uniquement aux nouveaux résidents payants, et à partir d'une date à déterminer (hypothèse : 2027).

Cette mesure reste conditionnée à l'évolution de la base tarifaire décidée par le Département.

Madame MATHIEU-RIOU précise que, dans certains départements, une augmentation supérieure à 30 % peut être mise en œuvre, avec toutefois des paliers établis selon le niveau de revenus des résidents. Néanmoins, ce n'est pas l'option du département du Morbihan qui fixe un petit taux à 2,50% pour 2025.

Les membres du CVS se déclarent favorables à cette proposition, tout en demandant que le patrimoine du résident soit également pris en compte, en complément des revenus, pour déterminer l'application de cette majoration. Mme MATHIEU-RIOU indique que chaque établissement peut établir ses critères. Mais que pour une si petite augmentation, aucun palier ne sera appliqué et la mise en place systématisée. Cela représente une cinquantaine d'euros par mois sur la base du tarif actuel.

5- Point vie sociale.

Hélène, l'animatrice, fait un point sur les événements passés et à venir :

- Tous les mardis, sauf durant les vacances, les élèves de l'IME Ange GUEPIN viennent faire des activités avec les résidents et aider pour le goûter (1^{er} mardi échange et présentations, 2^{eme} mardi activités manuels, 3^{eme} mardi semaine bleue loto de prévu)
- Semaine bleue du 06 au 12 octobre remis en place par le PASA (animation avec Franck JEGOUX, loto, diffusion du film d'Emma Lohé retraçant la vie de sa grand-mère habitante de NEULLIAC, marche et ateliers avec 2 classes de l'école publique...)
- Contact avec l'école privée fin septembre pour un atelier écriture. Le texte a été créé par les résidents sur le thème de l'automne. Le but étant que les enfants fassent des illustrations en concordance avec ce texte. Ces illustrations seront affichées dans le hall de la résidence.
- Maxime de la « Radio Bro Gwened » est à la recherche de personnes parlant couramment le Breton afin de faire une émission en Breton.

6- Questions diverses.

Madame MATHIEU-RIOU envisage de mettre en place des conférences pour les résidents sur des thématiques pratico-pratique tous les 2 mois (ex : hydratation, vaccination, vie sociale...)

L'avis est demandé aux résidents présents. M. LE TOHIC considère que l'initiative est pertinente, toutefois, il recommande de limiter la durée à 30 à 45 minutes. Ce à quoi madame MATHIEU-RIOU acquiesce.

Ces conférences feraient l'objet d'affiches où les familles pourraient également être conviés.

M. LE TOHIC précise qu'il existe deux types de services en restauration : l'un fluide et l'autre plus saccadé. Il explique que, selon l'équipe du soir, il peut y avoir soit des temps d'attente entre les plats, soit une récupération trop rapide des couverts, parfois dès le service du fromage. Une réorganisation du service est envisagée.

Mme LE MOING signale que sa mère a disposé d'un fauteuil roulant défectueux pendant au moins cinq mois. L'information avait été transmise à l'ensemble du service, puis relayée à l'ergothérapeute. Le fauteuil a finalement été remplacé. Il est rappelé qu'en cas de délai trop long, il ne faut pas hésiter à en informer directement la cadre de santé ou la directrice.

Mme LE GAL observe qu'un nombre important de résidents en fauteuil assiste aux animations. En conséquence, Hélène doit effectuer de nombreux déplacements pour aller les chercher, ce qui prend beaucoup de temps. Il est envisagé de mettre en place une aide, particulièrement lors des animations réunissant un grand nombre de participants.

La séance est levée à 11h35

Fait à Noyal-Pontivy, le 13 novembre 2025

Présidente de cette séance,

Mme LE MOING Marie-Pierre

